

Réunion du Conseil Municipal
Séance du 14 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze novembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, le huit novembre deux mil vingt-trois, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents : Monsieur BICHARA Ibrahim, Monsieur BOIREAU Philippe, Madame CUCHE Séverine, Monsieur MICHEL Fabien, Monsieur RIVIERE Pierre, Monsieur VIMENET Manuel, Madame ZANETTI Frédérique, Monsieur RENAUDIN Nicolas

Étaient absents : Monsieur FORET Christophe, Madame CHARRON Émilie, Madame D'INCAU Audrey, Monsieur BILLAUD Stéphane, Monsieur LIEGE Édouard, Monsieur CHAUVEAU Frédéric, Madame MARCELIUS Stéphanie

Pouvoir : Madame CHARRON Émilie donne pouvoir à Madame CUCHE Séverine, Monsieur BILLAUD Stéphane donne pouvoir à Monsieur RIVIERE Pierre, Madame D'INCAU Audrey donne pouvoir à Monsieur BICHARA Ibrahim, Monsieur CHAUVEAU Frédéric donne pouvoir à Madame ZANETTI Frédérique

Le Conseil a choisi comme secrétaire **Monsieur RIVIERE Pierre**

Délibération 20231114_06 relative au changement de l'ensemble des commandes croisées

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de changer les commandes sur le tracteur afin de faciliter le travail des agents en charge de l'entretien des espaces verts. Cette mission est confiée au même garage qui a vendu la faucheuse à la commune. Le montant hors taxe des commandes croisées est de **2 060 euros HT soit 2 472 euros TTC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés à **12 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention** décide :

- D'accepter de changer l'ensemble de commandes croisées pour un montant de **2 060 euros HT soit 2 472 euros TTC**
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance, le 14 novembre 2023
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Pierre RIVIERE



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Ibrahim BICHARA
Date d'envoi en Préfecture : 16 novembre 2023
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 16 novembre 2023

Le Maire,
Ibrahim BICHARA



AR Prefecture

086-218600740-20231114-20231114_06-DE
Reçu le 16/11/2023